

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE-BRUAY ARTOIS LYS ROMANE**  
**PLU DE LA COMMUNE DE LABOURSE**  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**SUR LA REVISION GENERALE DU PLU**

Le public est informé que par arrêté, le Président de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la Révision générale du PLU de la commune de Labourse.

**L'ENQUETE PUBLIQUE AURA LIEU DU 18 MARS 2019 AU 17 AVRIL 2019 INCLUS soit une durée de 31 jours. Elle se déroulera :**

- **En mairie de Labourse** – rue Achille Larue, BP4, 62113 Labourse- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, les samedi hors vacances scolaires de 9h à 12h.
- **À la Communauté d'Agglomération** à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines – 138 bis rue Léon Blum, 62290 Noeux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi.

Madame Chantal Urbain est désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations orales ou écrites :

- **En mairie de Labourse – rue Achille Larue, BP4, 62113 Labourse**  
- le samedi 30 mars 2019 de 9h à 12h  
- le mercredi 17 avril 2019 de 14h à 17h30
- **À l'Antenne de Noeux-les-Mines de la Communauté d'agglomération – 138 bis rue Léon Blum, 62290 Noeux-les-Mines**  
- le lundi 18 mars 2019 de 8h30 à 12h

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier au siège de la Communauté d'agglomération – 100 avenue de Londres, BP 548, 62411 BETHUNE – du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le public pourra en outre consulter le dossier et présenter ses observations ou propositions sur des registres à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur :

- À la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante : Antenne de Noeux-les-Mines – 138 bis rue Léon Blum, 62290 Noeux-les-Mines, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture des services communautaires : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- En mairie de Labourse – rue Achille Larue, BP4, 62113 Labourse – les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h.

Le public pourra également consulter le dossier sur le site internet de la Communauté d'Agglomération : [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr) et adresser ses observations ou propositions par voie électronique jusqu'au 17 avril 2019 à 17h30 à l'adresse suivante: [enquete.publique.labourse@bethunebruay.fr](mailto:enquete.publique.labourse@bethunebruay.fr).

Afin de permettre à tous d'accéder aux données dématérialisées, un poste informatique sera mis à disposition du public à l'antenne de Noeux-les-Mines (138b rue Léon Blum, 62290 NOEUX-LES-MINES) de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane, les jours ouvrés et aux heures d'ouverture habituelles des services communautaires mentionnées ci-dessus.

Le dossier d'enquête publique, en version papier et version dématérialisée, comportera les avis reçus des personnes publiques associées. Le dossier de Révision générale du PLU de la commune de Labourse n'est pas soumis à évaluation environnementale stratégique.

A l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur aura un mois pour rendre son avis et ses conclusions motivées qui pourront ensuite être consultés, pendant un an sur le site internet [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr), en mairie et à l'antenne de la Communauté d'agglomération à Noeux-les-Mines.

A l'issue de l'enquête publique, la Révision générale du PLU de la commune de Labourse sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Des informations complémentaires peuvent être demandées à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Direction Urbanisme et Mobilités – Service Planification - tél : 03.21.54.78.00.

**La Conseillère Déléguée, Catherine DECOURCELLE**

Toute correspondance est à adresser à Monsieur le Président

**Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane**

Siège : Hôtel Communautaire 100, avenue de Londres C.S. 40548 62411 BETHUNE Cedex  
Tél. : 03.21.61.50.00 | Fax : 03.21.61.35.48 | [contact@bethunebruay.fr](mailto:contact@bethunebruay.fr) | [www.bethunebruay.fr](http://www.bethunebruay.fr)